

Image not found or type unknown



Droits du Conseiller municipal

Par **Panchoa**, le **07/02/2013 à 16:24**

bonjour Je suis conseiller municipal de base dans une petite commune rurale. Deux questions: rn1 - Ai-je le droit de consulter les mails de la mairie et d'en prendre copie, sachant que celui qui m'intéresse est un mail du maire à la secrétaire de mairie, sur l'adresse mail de la mairie (et non pas son mail personnel) rn2 - Ai je le droit de demander communication de la notation de cette secrétaire de mairie rn rnMerci de vos réponses et bonne journée